UBS (Lux) Fund Solutions
Société anonyme et
Société d'investissement à capital variable
49, Avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
RCS Luxembourg B 83.626

www.ubs.com/etf

Avis aux actionnaires de
UBS (Lux) Fund Solutions
(la « Société »)

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire de la Société (« **Actionnaire** ») pour vous informer des changements qui seront prochainement apportés au compartiment de la Société.

Sauf indication contraire, les termes en majuscules employés aux présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Modification de l'objectif et de la politique d'investissement d'UBS EUR AAA CLO UCITS ETF (le « Compartiment ») :

La politique d'investissement du Compartiment sera mise à jour afin de (i) promouvoir certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) comme décrit plus en détails ci-dessous et (ii) disposer d'une plus grande flexibilité dans la gestion des collateralized loan obligations.

Par conséquent, le prospectus inclura des informations publiées en vertu à l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Les changements sont motivés par la reconnaissance formelle des facteurs ESG qui ont été intégrés dans l'approche d'investissement du Compartiment. Ils visent à (i) refléter l'intégration des caractéristiques ESG par le Compartiment et (ii) formaliser l'engagement du Compartiment en faveur de la transparence et de la durabilité, conformément aux exigences de l'Article 8 du SFDR.

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment seront modifiés comme suit (la nouvelle formulation est soulignée) :

« Objectif d'investissement

Le compartiment UBS EUR AAA CLO UCITS ETF vise à offrir aux investisseurs un rendement total, qui tient compte à la fois de l'appréciation du capital et des revenus, en investissant au moins 80% de ses actifs dans des Collateralized Loan Obligations (« CLO ») notées AAA et en investissant jusqu'à 20% de ses actifs dans des CLO de tranches investment grade. [...].

Politique d'investissement

Le compartiment investira principalement ses actifs nets dans des CLO ~~Collateralized Loan Obligations (« CLO »)~~ notées AAA et libellées en euros et peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des CLO libellées dans une devise autre que l'euro. Le compartiment cherche à investir au moins 80% de ses actifs dans des CLO ~~libellées en euros~~ qui sont, au moment de l'achat, notées AAA (ou une note équivalente octroyée par une agence de notation reconnue au niveau national)~~.~~, tandis que jusqu'à 20% peuvent être constitués de tranches investment grade (ou une note équivalente octroyée par une agence de notation reconnue au niveau national).

Si la note de titres en portefeuille est rétrogradée en dessous de ~~AAA à long terme~~ investment grade (ou une note équivalente octroyée par une agence de notation reconnue au niveau national), le Gestionnaire d'investissement s'efforcera de vendre ces titres dès que raisonnablement possible, à condition que cela soit considéré comme étant dans le meilleur intérêt des investisseurs.

En outre, le compartiment peut conclure des transactions portant sur des instruments dérivés, tel que décrit au chapitre C « Objectif et politique d'investissement des compartiments ».

~~Ce compartiment relève de l'Article 6 SFDR.~~

Le compartiment tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie d'investissement et de la nature des investissements sous-jacents.

~~Les principales incidences négatives (« PIN ») correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Gestionnaire d'investissement prend en compte les indicateurs de PIN dans son processus de décision.~~

~~- A ce jour, il est tenu compte de l'indicateur de PIN suivant par le biais d'exclusions de l'univers d'investissement :~~

~~1.14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) » :~~

~~Le Gestionnaire d'investissement n'investit pas dans des entreprises exerçant une activité en lien avec les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel ou les armes chimiques et biologiques, ni dans des entreprises qui ne respectent pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Gestionnaire d'investissement considère qu'une entreprise exerce une activité en lien avec des armes controversées si celle-ci participe au développement, à la production, au stockage, à la maintenance ou au transport d'armes controversées, ou si elle est actionnaire majoritaire (participation de plus de 50%) d'une telle entreprise.~~

~~Les investissements sous jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 Règlement Taxinomie).~~

Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et se conforme à l'Article 8 du SFDR.

Des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales figurent dans l'annexe 26 au présent document (NTR du SFDR, art. 14(2)).

Ce produit est complexe et n'est pas disponible pour les ~~investisseurs de détail~~ « Investisseurs de base » et les « Investisseurs informés » tels que définis dans le modèle européen MiFID, comme décrit dans la section « Critères d'éligibilité et Marché cible ».

Par ailleurs, les critères d'éligibilité et le marché cible du Compartiment seront modifiés comme suit (la nouvelle formulation est soulignée) :

« Critères d'éligibilité et Marché cible

[...] En conséquence, les actions ne conviennent pas aux « Investisseurs de base » et aux « Investisseurs informés » tels que définis dans le modèle MiFID européen, à savoir les investisseurs qui ont une connaissance de base des instruments financiers concernés et aucune expérience dans le secteur financier, et ne doivent pas être proposées aux investisseurs de détail dans le cadre d'un service consistant uniquement à exécuter un ordre. Les classes d'actions ne seront pas proposées sur le marché secondaire aux investisseurs de détail qui sont des Investisseurs de base ou des Investisseurs informés ou aux investisseurs de détail dans le cadre d'un service consistant uniquement à exécuter un ordre, dans chaque cas tel que prescrit dans le modèle MiFID européen. Des informations complémentaires à celles contenues dans le présent prospectus en ce qui concerne le profil de l'investisseur peuvent être fournies à des tiers (c'est-à-dire des courtiers/intermédiaires) afin de leur permettre de se conformer à leurs obligations légales ou réglementaires.

Le marché cible des actions regroupe ~~les « Investisseurs informés »,~~ les « Investisseurs avertis », les « Investisseurs professionnels » et les « Contreparties éligibles », comme le prévoit le modèle MiFID européen. ~~Les « Investisseurs informés » présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : (i) une connaissance moyenne des produits financiers concernés (un investisseur informé peut prendre une décision d'investissement éclairée sur la base des documents d'offre réglementés et autorisés et est en mesure de comprendre les~~

~~facteurs/risques spécifiques mis en évidence dans ces documents uniquement) et/ou (ii) une certaine expérience de l'industrie financière au sens du modèle MiFID européen (tel qu'il peut être modifié de temps à autre).~~ Les « Investisseurs avertis » ont une bonne connaissance des produits financiers et transactions financières pertinents ou une expérience dans le secteur financier, bénéficient de conseils professionnels en matière d'investissement ou ont accès à un service de portefeuille discrétionnaire. »

Informations destinées aux actionnaires de la Société

Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications prévues mentionnées ci-dessus, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, jusqu'au 12 janvier 2026, conformément à la procédure de rachat décrite dans le prospectus.

Les modifications susmentionnées entreront en vigueur le 13 janvier 2026 et seront intégrées à la prochaine version du Prospectus.

Le prospectus et les documents d'informations clés de la SICAV sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion de la SICAV, UBS Asset Management (Europe) S.A., dont le siège social est sis au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Kirchberg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou sur Internet à l'adresse www.ubs.com/etf.

Pour toute question concernant ce qui précède, veuillez demander conseil à votre courtier, banquier, conseiller juridique, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Luxembourg, le 12 décembre 2025